

NUMÉRO 15

6 septembre 2019

OBJET : 1 Modifications des documents de préface. Les changements apportés entrent en vigueur immédiatement et doivent être intégrés dans tous les projets.

ÉLÉMENT 1 CHEF DE CHANTIER DE L'ENTREPRENEUR

Le document de préface de devis type est modifié comme suit :

a) À la section 00 73 37, le paragraphe 1.4 suivant est ajouté :

« 1.4 CHEF DE CHANTIER DE L'ENTREPRENEUR

En raison des exigences de la section 23 des Conditions générales B, l'Entrepreneur ne doit pas changer le chef de chantier sans le consentement écrit de l'ingénieur-architecte. »